L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 17 DECEMBRE 1850

Imprimé et publié par HAGNE & WEISSE, No. 83, rue de Chartres.

[illegible] de l'Etat, du Conseil-[illegible] de la Première [illegible] de la Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 17 DECEMBRE.

Nouvelles d'Europe.

[illegible] a transmis hier nos journaux [illegible] par le steamer *Asia*. Nous y [illegible] rapidement et nous avons pu, grace [illegible] arrivage, compléter les nouvelles [illegible] notre dernier numéro et qui [illegible] transmises par le steamer américain [illegible].

CONVENTION DE LA GEORGIE.

[illegible] télégraphique nous apprend [illegible] Convention de la Georgie s'est réunie à [illegible] mois. L'honorable THOMAS [illegible], comté de McIntosh, a été élu [illegible] par acclamation; les vice-présidens [illegible] W. B. WOFFORD, du comté de [illegible] et l'hon. A. J. MILLER, de Richmond.

[illegible] ADVERSAIRE.—Le *Bayou Sarah* [illegible] des journaux les plus foncièrement [illegible] l'Etat, ne craint pas de louer le [illegible] Président Fillmore. C'est un acte [illegible] honore. Après quelques re-[illegible] du manifeste, ce journal [illegible] justice et l'honneur nous obli-[illegible] conduite suivie par M. Fill-[illegible] les esclaves fugi-[illegible] patriotique et honorable [illegible] de tous les citoyens [illegible]. Bien que nous croyons [illegible] parti republicain, [illegible] l'homme qui ne [illegible] dans un adversaire et qui [illegible] pour une belle action."

[illegible] Le capitaine ANNA-[illegible] de l'*Anglo-Norman*, a ex-[illegible] jours d'atroces souffrances [illegible] l'amputation des deux [illegible]. M. Annable était un des plus anciens [illegible] honorables citoyens de la Nouvelle-Orléans.

NAVIRES DE LA NLLE ORLEANS.—Les navi-[illegible] *Rousseau*, partis de la Nlle-Or-[illegible] Havre, sont arrivés dans ce der-[illegible] l'*Oracle*, le *Caloudre* et le *Warbler*, [illegible] Liverpool venant également de N.-Orléans.

[illegible]—Le steamer américain *Franklin* [illegible] New-York, le 5 de ce mois, pour le [illegible] un épais brouillard qui s'étendait [illegible] l'empêcha d'en sortir et il a dû [illegible] Quarantaine. Le lendemain [illegible] il est probable-[illegible] le 7 au matin. Le *Fran-*[illegible] passagers et environ $175,000 en [illegible].

[illegible] de Colomb, a [illegible] pour Liverpool.

JENNY LIND A BALTIMORE.—Jenny Lind a [illegible] donné à Baltimore quatre concerts qui [illegible] Barnum la bagatelle de $50,000. [illegible] Lind réussit mieux encore que les [illegible].

[illegible]—M. L. D. MEANS, nous [illegible] par une dépêche télégraphique, a [illegible] gouverneur de la Caroline du Sud.

[illegible] Il est arrivé à New-York dans le [illegible] dernier 20,257 emigrans.

[illegible] les deux lettres qui [illegible] sympathies de notre [illegible] grandes celebrites [illegible] statuaire RUDE, trou-[illegible] compatriotes de M. [illegible]. Ce jeune artiste est trop avancé [illegible] tant d'o-[illegible] avenir qui lui est ins-[illegible]. Des revers de fortu-[illegible] Paris ou son talent se [illegible] direction de M. Rude. [illegible] les aveugles caprices de [illegible] M. Trouard, dont la Loui-[illegible] jour, les moyens de conti-[illegible] si brillamment inaugurées. [illegible] de revenir sur ce sujet.

[illegible] Rédacteur de l'Abeille.

Monsieur,

[illegible]

C. DELERY.

PARIS, 22 juin 1850.

Monsieur le Rédacteur,

[illegible]

(Signé) F. RUDE, Statuaire.

[illegible] Maire du 12e arrondissement de Paris [illegible] légalisation de la signature de M. F. Rude, Statuaire.

(Signé) AIMY,

Maire du 12e arrondissement.

N. B. La lettre originale de M. Rude avec la lé-[illegible] signature par le Maire du 12e ar-[illegible] de Paris est déposée entre les mains [illegible] Crossman, Maire de la Nlle Orléans.

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible] DES VARIETES.—Excellent programme [illegible] soirée et une salle com-[illegible] annoncés.

[illegible] —Les personnes accusées d'a-[illegible] l'expédition de Cuba ont comparu [illegible] la Cour de Circuit des Etats-Unis. [illegible] présentes à l'exception du gou-[illegible] de J. O'Sullivan et de A. Gonzales. [illegible] avocat des prevenus, a demandé [illegible] d'accusation en se basant sur [illegible] grand jury avait été for-[illegible] McCaleb a exprimé le désir que les [illegible] jusqu'au moment où son [illegible] afin que le tribunal fut au [illegible].

[illegible]—Lundi dernier, dans une [illegible] les nommés Gustave Mautasie et Cuneo [illegible] individu dont nous ignorons le nom, les deux [illegible] grièvement blessés et le premier [illegible] transporté à l'hôpital. Les docteurs Na-[illegible] Wedderstrandt ont déclaré que les jours de [illegible] étaient en danger. L'officier de police [illegible] a fait un affidavit contre le nommé Giovan [illegible] Gorgetti qui est soupçonné d'avoir porté les [illegible]. Hier soir, à une heure avancée, Gorgetti n'était pas encore arrêté.

—Mary Ann Bartlett a été arrêtée hier dans la Première Municipalité, sous l'accusation d'avoir donné asile à l'esclave Sophia qui s'était enfuie de chez son maître M. R. H. Horr.

—Wm S. Gavit, faisant partie de l'équipage du bateau à vapeur Montgomery, a été arrêté hier par la police de la Première Municipalité. Il est accusé d'avoir, pendant le dernier voyage du Montgomery, enfoncé une boîte de marchandises qui se trouvait à bord pour s'en approprier le contenu. Gavit a été envoyé en prison.

LES COURS.—Nous suivons avec attention les travaux des tribunaux. Rien de nouveau dans les différentes Cours de District.

VAGABONDS.—E. Darby et Thomas Reynolds, vagabonds incorrigibles, comparaissaient hier devant le recorder Genois. Ils ont été envoyés par ce magistrat devant la Première Cour de District.

ABUS DE CONFIANCE.—Juan Mascarino a été arrêté hier dans la Première Municipalité, sous la prévention d'abus de confiance. La plainte a été portée par Antonio Demonasterio. Mascarino a été envoyé devant la Première Cour de District.

Wm Schoncks et Wm Munich, accusés de vol et de tentative d'incendie ont été arrêtés hier dans la Première Municipalité. Ils seront interrogés prochainement.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps d'un nommé Michael Cusack, mort à l'hôpital d'une fracture au crâne. Le défunt était arrivé à la Nouvelle-Orléans dimanche et l'on pense qu'il aura reçu à bord du bateau à vapeur le coup qui a causé sa mort.

—C. Brown, accusé du vol d'un morceau de jambon, comparaissait hier devant le recorder Caldwell et a été envoyé par ce magistrat devant la Première Cour de District. Pauvre Brown, il avait peut-être grand'faim lorsqu'il s'est emparé de ce morceau de viande, et c'est là une circonstance atténuante, si atténuante même qu'une condamnation en pareil cas serait risquée.

—Un esclave nommé James, a été arrêté hier sous l'accusation d'avoir volé une douzaine de poulets, appartenant à Mme Martin, à Alger. Le voleur avait déjà trafiqué les volatiles en question avec un marchand de la halle, lorsqu'elles furent reconnues et réclamées par la propriétaire. James sera jugé plus tard.

—M. Gonzales a été arrêté hier dans la Première Municipalité, sous l'accusation de s'être introduit avec effraction dans la maison de Simon Duran, rue de l'Hôpital, pendant la nuit de dimanche, et d'en avoir enlevé un habit, une paire de pistolets et un poignard. L'affaire a été remise.

—John Murphy a été arrêté hier dans la Première Municipalité, au moment où il sortait de la maison de M. J. Lanata, rue des Remparts, avec un plateau plaqué en argent, qu'il venait de voler. Le recorder a envoyé l'accusé devant la Première Cour de District.

John Henson, accusé d'avoir volé une malle contenant une somme de $1,350 et des effets appartenant au capitaine Henry Parker, de la goélette Star, a été examiné hier par le recorder Genois et déchargé de la plainte.

Perte du steamer Helena Sloman.

Nous empruntons au *Courrier des Etats-Unis* les détails suivans sur le naufrage du vapeur à hélices *Helena Sloman*.

L'*Helena Sloman* avait quitté Hambourg, le 26 octobre, pour son troisième voyage aux Etats-Unis, sous le commandement du capitaine Paulsen. Suivant son habitude, il s'arrêta à Southampton pour y prendre du fret et des passagers, et repartit définitivement de ce dernier port le 1er novembre, à 2 heures de l'après-midi. Il avait à bord 22 passagers de première chambre, 31 de seconde, et 91 d'entrepont, outre 36 hommes d'équipage; en tout 180 personnes. Sa cargaison se composait de 150 tonneaux marchandises allemandes et françaises, ayant pour la plupart une grande valeur.

Rien d'extraordinaire ne marqua la traversée jusqu'au 19 novembre; seulement, le temps était constamment défavorable. Ce jour-là, mardi, le navire se trouvait par 43° 19' de latitude Nord et par 50° 30' de longitude Ouest.

Vers le soir, le vent commença à fraîchir, la mer devint grosse, et, avec la nuit, se déchaîna une tourmente terrible. Le steamer se comporta néanmoins de la manière la plus rassurante. Un peu avant minuit, une vague épouvantable fondit à bord, balaya la poupe et monda la cabine; le choc fut tel, que la coque entière trembla, comme si elle alla se démembrer. Ce fut le dernier effort de la tempête; le vent et la vague s'apaisèrent de ce moment, et, au jour, le temps était comparativement calme.

Tout danger semblait donc passé, lorsque, dans l'après-midi, le capitaine, se trouvant près de la barre, observa que le navire dévait de sa route, et reprocha au timonier de gouverner mollement. Celui-ci s'en défendit, et le capitaine, impatienté, fut par prendre lui-même la roue; mais, à la première impulsion qu'il lui donna, il reconnut que le bâtiment n'obéissait plus, et comprit que l'ouragan de la nuit avait dû causer quelque avarie importante.

En effet, le gouvernail était fracassé, et pendait à quatre pieds au-dessous de la surface, retenu encore par ses chaînes de support. On s'occupa immédiatement de le relever, et on y était presque parvenu, lorsque les chaînes se rompirent tout-à-coup sous le poids, et le gouvernail se trouva ainsi complètement perdu.

Presque aussitôt, le mécanicien fit dire au capitaine que la machine fatiguait beaucoup, et qu'il craignait qu'un accident fut survenu à l'hélice. Comme la nuit tombait, on crut prudent de lâcher toute la vapeur, et d'attendre au lendemain matin pour examiner de près l'état des choses. Dès qu'il fit jour, les embarcations furent mises à la mer, et l'on reconnut alors pleinement les tristes conséquences de la tourmente de l'avant-veille. En se détachant du navire, le gouvernail avait emporté environ 12 pieds du contre-rode de poupe, lequel, à son tour, avait fracassé la quille et occasionné une voie d'eau considérable. Pour comble de malheur, ces avaries avaient enlevé à l'arbre de l'hélice, qui s'était, par suite, fortement courbé, et avait fait subir à l'hélice elle-même une inclinaison proportionnelle. Il en était résulté un dépècement de boîtes à étoupes, et une seconde voie d'eau à cet endroit.

Quelques heures après ces tristes découvertes, et tandis que l'on tentait tous les efforts possibles pour améliorer la situation du navire, un nouveau coup de vent survint et enleva une partie des voiles. On eut dit que les éléments s'acharnaient contre le malheureux steamer: désemparé de son gouvernail et de sa machine, avec deux voies d'eau, et dans l'impossibilité absolue de se diriger, il eut à essuyer, à compter de ce moment, une série non interrompue de bourrasques.

Dans les rares accalmies qui se faisaient de temps à autre, on essaya tous les moyens imaginables d'installer un gouvernail de fortune et de fermer les voies d'eau, mais toujours inutilement. L'immense longueur du navire (225 pieds) rendait infructueux tous les expédients tentés pour le gouverner, et quant à l'eau, les pompes ne purent jamais la franchir entièrement, bien que matelots, chauffeurs et passagers y travaillassent constamment.

Le dimanche 24, le navire se trouvait à l'extrémité orientale de l'île de Sable, et l'on s'attendait à le voir jeter sur les récifs dans le courant de la nuit. Mais une saute de vent lui imprima une direction nouvelle, et le lança encore une fois vers la pleine mer.

La situation devenait désespérée en se prolongeant: tout le monde était exténué à bord, et la seule perspective de salut qui restait était la rencontre d'un autre navire, mais on avait eu la plus constante vigilance, une seule voile avait été signalée jusque-là, et elle avait passé à l'horizon sans apercevoir les signaux de détresse.

Le jeudi 28 enfin, le dixième jour de cette lente agonie, on aperçut, à dix milles environ, un grand paquebot courant nord-nord-est. Celui-ci allait passer au loin, lorsqu'il fut contraint de changer sa bordée, et se trouva ramené vers l'*Helena Sloman*, dont il vit et comprit les signaux. Il mit aussitôt le cap sur lui, et ne tarda pas à se trouver à portée raisonnable. Un canot, monté par trois matelots et deux passagers, fut aussitôt expédié du steamer pour exposer la situation où l'on se trouvait et demander du secours.

Ce navire tutélaire était le paquebot américain *Devonshire*, venant de Londres à New-York, dont le capitaine, M. Hovey, se mit avec le plus noble empressement à la disposition des naufragés. Tous les embarcations des deux bâtiments furent parées, et le transbordement des passagers commença. Il fallut cinq heures de travail et de périls pour accomplir ce sauvetage.

Malheureusement, une catastrophe plus triste que toutes les autres devait marquer ce dernier épisode. Au moment où un des canots allait démarrer de l'*Helena Sloman*, une vague le poussa brusquement sur la poupe de celui-ci. L'embarcation fut broyée, et de onze personnes qui la montaient, deux seulement parvinrent à saisir les cordes qu'on leur lança. Les neuf autres, parmi lesquels figuraient le troisième maître et trois matelots du *Devonshire*, et cinq passagers d'entrepont du steamer, furent engloutis dans les flots. Un de ces derniers avait à bord une femme et cinq enfans.

Le capitaine de l'*Helena Sloman* ne consentit à abandonner son bâtiment qu'après avoir reconnu l'inutilité, la folie même d'une plus longue obstination. Les cinq heures, pendant lesquelles on avait suspendu le travail des pompes, avaient suffi à faire monter l'eau de six pieds dans la cale; et l'équipage refusait formellement de rester à bord. M. Paulsen dut donc, à son tour, chercher un refuge à bord du *Devonshire*, qui fit aussitôt voile pour New-York. Arrivé jeudi matin, il a apporté la première nouvelle du sinistre dans lequel il a joué un rôle si providentiel.

L'*Helena Sloman* jaugeait 800 tonneaux, et était construit en fer. Dans l'opinion de quelques personnes compétentes, cette dernière circonstance aurait contribué à rendre irréparable l'accident survenu au navire, en déjouant tous les efforts tentés pour installer un gouvernail de rechange et démonter l'hélice. Sans pouvoir apprécier la justesse de cette critique tardive, il nous semble cependant démontré qu'il a fallu un concours fatal de circonstances, pour que dix jours de travail incessant et d'infatigable énergie n'aient pu sauver le bâtiment; on est donc autorisé à croire que sa construction et ses dimensions y ont contribué pour quelque chose. C'est aux constructeurs à profiter d'une si triste leçon.

FRANCE.

PARIS, 21 novembre.

La lettre suivante a été adressée au rédacteur en chef du *Moniteur du soir*, par l'honorable général Cavaignac:

"A M. le rédacteur du *Moniteur du soir*.

"Monsieur le rédacteur,

"On me communique votre article de ce soir.

"Je donne un démenti public à quiconque prétendrait avoir entendu prononcer par moi une seule parole qui ne fût pas empreinte du plus profond respect pour la loi fondamentale du pays.

"Je donne un démenti public à quiconque prétendrait m'avoir entendu dire, directement ou indirectement, que je fusse disposé à mettre *mes affections et mon épée* au service de celui qui, après avoir juré l'observation de la constitution du pays, accepterait une candidature, une élection repoussées par cette constitution.

"Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

"Général CAVAIGNAC."

La *Patrie* a nié que des révélations eussent été faites à un représentant du peuple par le nommé Allais. Nous avons, dit le *Siècle*, maintenu ce matin la vérité de ce fait de la façon la plus absolue. L'honorable représentant qui nous avait transmis les détails que nous avons publiés, M. Barthelemy (d'Eure-et-Loir), nous adresse la lettre suivante:

"PARIS, 18 novembre.

"Monsieur,—"J'aurais désiré que mon nom demeurât étranger à la polémique soulevée par l'affaire Allais.

"Mais en présence du démenti donné par le journal la *Patrie*, je vous dois d'en affirmer la parfaite exactitude.

"Si je ne puis me porter garant de la véracité d'Allais, je puis certifier du moins que tous les faits contenus dans votre article m'ont été racontés par cet homme, lors de la visite qu'à sa prière, je lui ai faite, à l'hôpital de la Charité.

"Agréez, etc. BARTHELEMY,

"Représentant d'Eure-et-Loir."

L'intervention directe de l'honorable M. Barthelemy dans cette ténébreuse affaire éclaircira peut-être l'instruction judiciaire qui se poursuit contre les conspirateurs décembristes.

On lit dans le *Constitutionnel*:

"Le manifeste du président de la république a lutté victorieusement toute la semaine contre les nouvelles alarmantes de l'Allemagne et la dépréciation des fonds sur les places de Vienne, de Francfort et de Berlin; son effet a été magique. En quelques jours, il a ramené nos valeurs publiques aux plus hauts cours côtés le mois dernier; pour cela, il a fallu monter d'environ 3 fr. sur le 5 0/0, de 2 fr. le 3 0/0 dans l'espace de quelques jours; de 90 75 s'élever à 93 80, de 56 à 58 30."

On se rappelle qu'à la bourse de samedi, la rente a baissé tout d'un coup de plus d'un franc, sur la nouvelle du décret qui devait paraître au *Moniteur* du lendemain. (Décret des 40 mille hommes.)

L'*Opinion publique* publie les réflexions suivantes:

"La mesure que le *Moniteur* annonce officiellement aujourd'hui a été résolue au moins hier, 16 novembre. Le message du président de la république a été envoyé à l'assemblée le 12, quatre jours auparavant. Il n'y est fait mention que d'économie. La question d'Allemagne y est résumée en un mot: Neutralité.

"On ne saurait dire que l'on a été déterminé par des faits inattendus ou des considérations nouvelles à faire un appel de 40,000 hommes.

"Pourquoi le message n'en a-t-il pas parlé? Pourquoi ne pas faire connaître au pays le véritable état des choses, les sacrifices qu'il demande, les espérances qu'il permet? Politiquement, il n'est pas sage de présenter un tel ensemble de situation pour le contredire quatre jours après sur un détail essentiel. Ajoutons qu'il n'est pas bon de donner à la fortune publique des secousses comme celles qu'on vient de lui donner.

"Un gouvernement est dans l'obligation de prévoir, et il ne lui est pas permis de cacher que lorsque le secret importe au succès d'opérations conçues dans l'intérêt national. Ici la prévision était plus que facile et le secret complètement inutile.

"Enfin, voilà 40,000 hommes appelés, et nous voyons s'évanouir une des promesses d'économie que le message nous avait données. Espérons que toutes les promesses ne s'en iront pas ainsi l'une après l'autre."

La justesse de ces réflexions frappera tout le monde.

EXPLOSION A BORD DU VALMY.

M. le contre-amiral Dubourdieu, qui montait le *Valmy*, a présenté au vice-amiral commandant en chef l'escadre d'évolutions, le rapport suivant sur la catastrophe survenue à bord de ce vaisseau:

"*Valmy*, rade de Bertheaume, le 12 novembre 1850.

"Monsieur l'amiral,

"J'ai l'honneur de vous rendre compte d'un terrible accident survenu, le 8 au matin, à bord du *Valmy*, et qui aurait pu être suivi de plus affreux désastre.

"A cinq heures cinq minutes, une violente explosion eut lieu dans l'entrepont du vaisseau. La chambre du maître-canonnier renfermait la caisse de l'autorité, des artifices et de la poudre. On suppose que ce premier-maître, en venant chercher chez lui quelques feux de conserve pour remplacer ceux qui avaient été consommés pendant la nuit, aura dû mettre le feu aux matières inflammables qu'il avait eu la malheureuse imprudence de réunir dans sa chambre. Les effets produits par cette explosion furent immenses. Il ne reste plus vestige des chambres de maîtres à bâbord; toute la partie correspondante du magasin général, cloisons et armoires, fut démolie. Le pont de la première batterie, au-dessus de la chambre du maître-canonnier, avait été soulevé sur une longueur de 10 mètres avec une telle force que deux affûts de canon furent brisés, et que les bordages avaient été frappés le pont supérieur. Un mousse fut écrasé dans cet endroit, et plusieurs hommes furent blessés dans leurs hamacs. Le pont de l'entrepont fut également défoncé sur une étendue de 3 mètres, et celui du magasin général, déprimé et affaissé dans plusieurs endroits, eut deux de ses barrots brisés.

"La soute à obus, située à bâbord dans la cale, près de la cambuse, fut en grande partie démolie, les emménagements de la cambuse presque entièrement détruits, la cloison et le plancher affaissés, dans le poste des maîtres, armoires, caissons, cloisons, tout a été renversé ou brisé. La partie avant du bastingage de bâbord servant aux sacs de l'équipage, a été endommagée, les armoires des second-maîtres et tous les effets qu'elles contenaient ont été détruits et en partie consumés. Une porte de l'armoire contenant le fanal de la soute aux poudres a été arrachée et démolie.

"C'est un fait providentiel et presque miraculeux que d'avoir échappé aux conséquences effroyables qui auraient pu résulter de cet événement. On a peine à concevoir que l'explosion ou l'incendie ait ménagé la soute à poudre et celle à obus, à peine distante de deux ou trois mètres du lieu du désastre.

"Nous avons à déplorer la perte de dix individus appartenant à l'élite de l'équipage; douze ou quinze autres ont été plus ou moins grièvement blessés. J'ai l'honneur de vous remettre la liste nominative de ces hommes.

"L'incendie produit par l'explosion n'a pas eu toute l'intensité qu'on aurait pu redouter. Je l'attribue à la fumée asphyxiante qui régnait sur les lieux, et à l'absence de tout courant d'air, que nous avions eu soin de maintenir.

"La générale, battue au moment de l'accident, avait réuni l'équipage au poste de combat. Les hamacs envoyés sur l'arrière de la 3ème batterie en évitant un aliment au feu en laissant un chemin libre au passage de l'eau. En un instant, des chaînes d'hommes, formées dans les batteries, fournirent de l'eau en abondance, et permirent de mouiller et d'éteindre tous les objets sur lesquels le feu s'était attaché. On fut promptement maître de l'incendie, qui, étouffé pour ainsi dire par le manque d'air, ne produisit de flammes nulle part. Pendant une heure, on continua à jeter de l'eau sur les décombres fumans et surtout sur les obus de la soute adjacente.

"Le robinet extérieur de la soute à poudre avait été ouvert dès le principe, mais la prise d'eau contenue par un second robinet placé dans l'intérieur de la soute ne laissa pas pénétrer l'eau; on jugea prudent de ne point entrer dans la soute pour ouvrir ce robinet, vu l'état parfait de conservation extérieure de la cloison du sac-à-terre, et l'absence en quelque sorte d'incendie.

"Dans ces graves circonstances, j'ai eu beaucoup à me louer de l'état major et de l'équipage du *Valmy*. Nul désordre ne s'est manifesté; chacun s'est rendu à son poste, et a agi en silence et avec ardeur, sous la direction de ses chefs...."

M. le comte amiral cite ici successivement les officiers composant l'état major du *Valmy* et qui ont tous rempli avec courage et dévouement le devoir qui leur était assigné. Il ajoute à son rapport la liste suivante des hommes qu'il cite pour leur zèle:

Dans le magasin général et les courtives de la cale:

André, Santoni, Martin, Vigoureux, quartiers-maîtres de canonnage; Rouxel, chef de pièce; Larvor, quartier-maître charpentier; Léoni, deuxième maître-voilier, et Levillain, deuxième maître de canonnage, blessés légèrement tous les deux; Girard, deuxième maître de manœuvre; Tanguy, calier.

Dans le faux pont: Lemoing, deuxième maître de manœuvre; Castel, deuxième maître charpentier; Gouesnon, quartier-maître de manœuvre, chef de la grande hune; Leroux, chargeur de la quatorzième pièce; Petit, capitaine d'armes; Saint-Aromand, deuxième maître de manœuvre; Benoit, Lemaire, matelots.

Dans la première batterie: Thual, quartier-maître de canonnage, a pris la direction de la batterie dont le maître et les deuxièmes maîtres étaient tués ou absens pour service; Flochet, Dobet, chefs de pièce.

NOUVELLES DIVERSES.

—L'*Osservatore romano* annonce que "dans "la plus grande sacristie de Rome, l'illustre "comte de Montalembert a reçu le titre et les "insignes de GRAND SACRISTAIN (SAGRESTANO MASSIMO.)

—Une maison de Manchester fait en ce moment filer, pour l'exposition de 1851, une livre de coton qui aura, en longueur, 238 milles (environ 1,120 aunes). Voici comment on a établi ce calcul: il y a 80 couches d'une aune 1/2 dans chaque chaîne, 7 chaînes dans un écheveau, et 500 écheveaux dans une livre de coton.

—Une expérience fort importante vient d'être faite à Tours.

Il s'agissait d'essayer des fusées destinées à porter avec justesse, sur un point donné et à une assez grande distance, une ficelle dont l'un des bouts était fixé au point de départ de la fusée. On comprend quels immenses services peut rendre, en cas d'incendie ou d'inondation, une corde lancée à des personnes en danger de périr, soit parce qu'elles sont renfermées à un étage supérieur d'une maison en flammes, soit parce qu'elles se trouvent entraînées par les eaux.

Cette expérience a eu le résultat le plus satisfaisant. La distance à franchir par les fusées lancées était de bas en haut de cent dix-huit mètres; ces fusées ont porté au point déterminé une pelotte de ficelle qui serait conséquemment préservée, dans un sinistre, à ceux auxquels elle aurait été lancée comme moyen de sauvetage.

Les fusées employées dans cet essai ont le double avantage de ne pas projeter de flamme, et par conséquent de ne pouvoir ni blesser les personnes auxquelles on les lance, ni mettre le feu aux bâtimens sur lesquels elles tombent, et de coûter très peu; elles reviennent environ à 1 fr. 50 cts.

—On frappe en ce moment à l'hôtel des monnaies de Paris pour un million de pièces avec de l'or provenant des mines de la Californie. Cet or a été envoyé par plusieurs maisons françaises établies dans ce pays.

—On parlait beaucoup aujourd'hui d'une circulaire adressée à tous les fonctionnaires de l'Université, et par laquelle il leur est enjoint de prendre l'engagement formel de ne jamais entrer dans un café.—Quoi! pas même au Café de Paris?—Non, et chaque fonctionnaire a dû signer son engagement.

Si les habitudes des fonctionnaires de l'Université ont rendu la circulaire opportune et nécessaire, tant pis pour l'Université; sinon, tant pis pour le ministre de l'instruction publique.

Nous apprenons que des médecins officiellement commis par M. le juge d'instruction Broussais ont constaté que les facultés intellectuelles d'Allais étaient dans un état parfaitement normal.

La femme et le concierge de la maison qu'il occupait avant son entrée à l'hôpital, ont été entendus aussi et ont, dit-on, confirmé, pour ce qui dépendait d'eux, plusieurs des faits avancés par Allais. Les bruits répandus dans la salle des conférences semblaient avoir ravivé la proposition de MM. les questeurs de l'assemblée, relative au commissariat de police. M. Baze affirmait aujourd'hui que cette proposition n'était pas retirée et qu'elle serait discutée.

—On s'occupe activement dans l'Inde des envois à faire à la grande Exposition de Londres. Les princes indigènes veulent y être représentés. L'un d'eux, le souverain du Cachemire, Goolab Singh, envoie un lot de châles estimé à 75,000 roupies (187,500 fr.) qu'il adresse aux commissaires afin que ceux-ci en disposent ensuite comme il leur semblera convenable. Un autre prince, le rajah de Pattiala, envoie une armure incrustée d'or qui passe aussi pour être d'une grande valeur.

—D. Pacifico, dont il a tant été parlé dans l'affaire des indemnités exigées de la Grèce, s'est adressé à la justice d'Angleterre pour obtenir réparation des dommages portés à sa réputation. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Sun*:

COUR DU BANC DE LA REINE.—Le solicitor général déclare devoir demander, au nom de D. Pacifico, à la cour une autorisation à l'effet de poursuivre au criminel Charles Baldwin et John George Chapman, propriétaire et éditeur du *Morning-Herald*, à raison de calomnies articulées dans ce journal contre ledit D. Pacifico, l'article du *Morning-Herald* étant de nature à porter atteinte à la considération du plaignant: D. Pacifico n'a jamais été en état de faillite ni insolvable, il n'a jamais tenu d'auberge en Portugal.

LORD CAMPBELL. Quoique la plainte ait beaucoup tardé, nous autorisons les poursuites.

—On annonce que M. Sobrier, l'un des condamnés de la haute cour de Bourges, va, sur l'avis des médecins, être admis dans une maison de santé comme frappé d'aliénation mentale.

—On se rappelle la quantité innombrable de brochures qui parurent, en 1825 et 1826, à l'occasion du droit d'aînesse des Helènes et des jésuites. La nomination du cardinal Wiseman à l'archevêché de Westminster a produit, dans la presse anglaise, un mouvement plus considérable encore. Les pages d'annonces des journaux sont presque exclusivement remplies de titres d'ouvrages de circonstance, destinés à combattre les prétentions pontificales. On vient aussi de traduire, pour les besoins de la cause anglicane, "l'Histoire de la confession auriculaire," par le comte C.-P. de Lasteyrie, et les "Lettres provinciales" de Pascal, avec l'introduction de M. Villemain. Outre les livres de polémique et d'histoire religieuse, on publie chaque jour des traités dogmatiques à l'usage du clergé, des comptes-rendus de *meetings* paroissiaux, des sermons prononcés dans les diverses églises de Londres et des paroisses, des adresses à la reine, des leçons faites au public sur les agressions pontificales, la suprématie, les droits du temporel et du spirituel, etc., etc.

Les publications catholiques sont beaucoup moins nombreuses. Les principales sont: "Les évêques protestans ne sont pas de véritables évêques," et "l'Histoire de la réforme protestante en Angleterre et en Irlande, montrant comment cet événement a ruiné et dégradé le peuple de ces contrées, par Cobbett. On attend impatiemment une brochure intitulée "Appel à la raison et aux bons sentimens du peuple anglais, au sujet de la hiérarchie catholique," par S. E. le cardinal Wiseman.

—M. Neftizer, gérant du journal *la Presse*, s'est pourvu hier contre l'arrêt qui l'a condamné à un an de prison et 2,000 fr. d'amende pour avoir publié un prétendu message du président.

—On lit dans l'*Industriel calaisien*:

"M. le marquis de Bailaio, qui a été chargé par le Pape Pie IX de porter la barrette aux nouveaux cardinaux français, est passé par Calais ces jours derniers se rendant en Angleterre."

ALLEMAGNE.

PRUSSE—Berlin, 17 novembre (*Correspondance Havas*).

"Un attentat projeté sur la personne du ministre de Manteuffel, occupe aujourd'hui l'attention publique.

"Un individu, autrefois instituteur, qui avait déjà manifesté l'intention d'assassiner M. de Manteuffel, a été trouvé hier, dans l'après-midi, dans l'hôtel du ministre, ayant sur lui un poignard et deux pistolets chargés. Une instruction est commencée, elle nous fera connaître les détails de cette affaire.

"M. de Manteuffel a donné, dans ces derniers temps si souvent sa démission, sans qu'elle ait été acceptée, que l'on hésite à reproduire cette nouvelle. Aujourd'hui cependant la chose paraît plus sérieuse.

"La même dissidence qui a éclaté dans la séance du 2 courant, entre MM. de Radowitz et de Manteuffel existe maintenant entre ce dernier et M. de Ladenberg, sans que cette dissidence qui s'est manifestée à l'occasion de la délibération sur la dernière note autrichienne ait amené un résultat. M. de Manteuffel, qui doit bien comprendre que le peuple partage les vues belliqueuses de M. de Ladenberg, et que le prince de Prusse est contre lui, a offert sa démission avant-hier soir dans les termes les plus positifs, et l'on croit que cette fois elle sera acceptée. Dans ce cas, tout le ministère serait changé. On fait déjà les conjectures les plus variées sur la composition du nouveau cabinet.

"Le gouvernement hanovrien vient d'autoriser le passage des troupes fédérales d'exécution pour les duchés. Le duché de Brunswick seul refuse encore, et comme il fait toujours partie de l'Union, on craint qu'un conflit n'ait lieu."

Même date, on écrit à la *Gazette de Cologne*:

"On dit que deux opinions sont formées dans le ministère au sujet de l'ultimatum de l'Autriche. M. de Ladenberg veut que la mobilisation ne soit pas seulement une démonstration, comme le veut M. de Manteuffel, mais que l'on s'en serve pour agir militairement. Diverses conférences des ministres, qui ont eu lieu hier et aujourd'hui, n'ont amené aucun résultat. On croit en conséquence que, dès la semaine prochaine, on saura si M. de Manteuffel ou M. de Ladenberg dirigera le gouvernement, au milieu de la tempête dont il est menacé."

On écrit de Coblentz, 17 novembre:

"Nous apprenons que le quartier-général du prince de Prusse sera transféré à Berlin ou le prince sera, dit on, investi du commandement de trois corps d'armée réunis."

AUTRICHE.—On écrit de Vienne, 14 novembre:

"Il se tient chaque jour ici un conseil militaire sous la présidence de l'empereur. Le feld-maréchal Radetzky, le ministre de la guerre et les aides-de-camp généraux de l'état-major y assistent. Ce conseil adopte toutes les mesures importantes concernant l'armée. Il y aura incessamment ici une grande solennité militaire; le feld-maréchal Radetzky sera présenté aux troupes comme duc de Custozza et de Novarre.

"Le feld-maréchal comte Radetzky a eu, le 12 courant, une audience de l'empereur qui a duré plusieurs heures. On dit que, dans le cas d'un arrangement pacifique entre la Prusse et l'Autriche, qui paraîtrait prochain, le feld-maréchal retournera en Italie, mais seulement dans ce cas."

Vienne, 15 novembre—Le *Lloyd* contient ce qui suit: "Le feld-maréchal comte Radetzky a eu le 12 courant une audience de l'empereur qui a duré plusieurs heures. On dit que dans le cas d'un arrangement pacifique entre la Prusse et l'Autriche, qui paraîtrait prochain, le feld-maréchal retournera en Italie sans retard, mais seulement dans ce cas.

SCHLESWIG-HOLSTEIN.—On écrit de Kiel, 16 novembre:

"Nous apprenons qu'il est arrivé une note du cabinet de Berlin, portant que si, avant le 16 décembre, l'armée des duchés n'est pas réduite sur le pied de paix, l'exécution fédérale aura lieu. La lieutenance a répondu que les duchés sacrifieraient jusqu'à leur dernier homme pour leur bon droit. L'attitude du pays justifiera cette réponse."

HESSE-ELECTORALE.—On écrit de Cassel, 16 novembre:

"Les généraux en chef des deux armées ont conclu une armistice. Les troupes prussiennes s'étendent de plus en plus sur les différentes lignes d'étapes. Le quartier général est encore à Fridwald. Le général de Tietzen est à Hersfeld avec son état-major et un bataillon du 18e régiment."

On écrit de Fulde, à la même date:

"Les troupes fédérales sont séparées des troupes prussiennes par une ligne qui passe par Hasselein, Ersterfeld et Rotenkirchen et qui, d'après une convention, ne devra jusqu'à nouvel ordre être franchie par aucune des parties. Les troupes fédérales ne se sont pas avancées jusqu'à cette ligne. Elles ont établi leurs avant-postes à Burghaun et à Groben, à une demi-lieue au-delà de Hunfeld, où les commandans de l'avant-garde, généraux Helsbronner et Dambor, ont leurs quartiers généraux. Le général Lasqure a son quartier général à Marbach, en arrière de Hunfeld, vers Fulde, où est celui du prince de la Tour et Taxis.

"Plus loin, les troupes ne dépassent pas Loschenrod. Ainsi, tout le corps est concentré sur un petit espace de six à sept lieues; au nord, jusqu'à Burghaun et Groben; à l'ouest, jusqu'à Seltz Salschlirf, Grossenluder et Hasenfeld; au sud, jusqu'à Loeshenrod; à l'est, jusqu'à Gotlarde et Friesenhausen. Le corps d'armée de Vorrarlberg, commandé par le feld-maréchal de Legeditsch, est en seconde ligne. Demain, il se rendra à Brackenau, Schluchtern, et plus avant jusqu'à Loeschenrod. C'est une armée si forte, qu'il sera impossible de la nourrir si l'on établit de grands magasins."

TURQUIE.

On écrit de Constantinople, 10 novembre:

"Au commencement du mois on avait annoncé que le sort des réfugiés hongrois dans Kiutaia était décidé, et que l'Autriche ne s'opposerait pas à leur mise en liberté, à l'exception toutefois de Kossuth. La Porte Ottomane répondit qu'il fallait que tous fussent mis en liberté ou aucun, ce qui s'accorde avec les intentions des réfugiés eux-mêmes, qui, ayant souffert pour la même cause, partagent les mêmes espérances. Ils attendent avec anxiété une résolution définitive. Si elle leur est favorable, Perezel et le comte Casimir Berthyani se rendraient à Paris; Kossuth irait à Londres."

LE GENDARME.

Depuis que Louis-Napoléon, dans son message à l'Assemblée Législative, a fait l'éloge du gendarme, la presse parisienne s'est divisée en deux camps, et reprenant le sujet en sous-œuvre, prône ou siffle le grave et malheureux défenseur de la paix publique. Les petits journaux, cela va sans dire, ont ouvert contre le gendarme un feu roulant de sarcasmes et de quolibets, les feuilles à grand format sont moins cruelles, prennent en général sous leur protection le terrible cavalier jaune. Voici un article que lui consacre spécialement le *Journal des Débats*:

Nous ne connaissons rien de plus inique au monde, rien de plus injurieusement et de plus inégalement réparti que ce qu'on appelle la popularité. Ainsi, il est convenu que la loi, comme tout ce qui est sage, est une chose très prosaïque; les honneurs de la poésie sont toujours pour la résistance, pour la révolte. Les insurgés sont toujours les héros, dans l'histoire comme dans le roman; c'est à eux qu'appartient le côté pittoresque; pour eux les hymnes, la mise en musique, les colonnes, les épitaphes, les dédicaces. Quant au soldat qui tombe et meurt silencieusement en faisant son devoir, qui donc s'occupe de lui? Eh bien, jamais cette voix de courtisane qu'on nomme la voix du peuple n'a plus odieusement blessé le sentiment de la justice que dans la part qu'elle fait au soldat défenseur de la loi. Le soldat qui tombe dans la neige de Constantine ou dans les bastions de Lome a du moins pour consolation l'idée de la patrie, l'éclat du drapeau, la vision de la gloire, mais le soldat de l'ordre, celui qui tombe au coin d'une rue sous la balle d'un citoyen, ou au coin d'un bois sous le feu d'un brigand, celui-là, hélas! ne sera jamais chanté. La gloire a toujours eu des muses; le devoir n'en a pas et n'en aura jamais. La mission que remplit le soldat dans les troubles civils est une œuvre de désintéressement et de sacrifice, et n'est payée que par l'ingratitude; voilà pourquoi nous l'honorons. Que ceux qui ont eu peuvent avoir affaire aux gendarmes les sifflent ou les maudissent, nous le comprenons, mais que ceux dont ils protègent la vie et les biens ne sachent que rougir d'eux, c'est un genre de respect humain qui est à nos yeux plus qu'une faiblesse.

Pour notre part, nous ne concevons pas qu'on ait le cœur, on peut la fausse honte de ridiculiser le gendarme. Car c'est toujours un homme d'élite, un homme de choix, un vétéran, qui porte ou qui a mérité la croix d'honneur plus que vous tous qui parlez, plus que nous tous qui écrivons. Il a, en outre, la bonté et la patience qui sont les attributs de la force et du courage. Voyez-le, par exemple, les jours de fêtes publiques, sur la place Louis XV ou dans les Champs-Elysées. Il est ballotté, pressé, presque étouffé par les flots tumultueux de la foule; il est envahi par les voitures qui veulent rompre la file; son cheval caracole et se cabre par devant cette masse mouvante de têtes sans trouver une éclaircie pour retomber, et cependant jamais il ne fait de mal. Il est possible qu'on ait vu des gendarmes écrasés dans une foule, mais jamais on n'a vu un gendarme écraser un enfant. Et c'est au milieu de femmes qui accouchent en allant voir le feu d'artifice, avec des enfans qu'on jette en croupe ou qu'on suspend à ses basques pour les empêcher d'être étouffés. Nous avons tous vu, au Jardin des Plantes, mettre un petit chien dans la cage du lion, le roi des forêts protège la tremblante petite créature. C'est ainsi que le vieux soldat couvre de sa clémence le gamin qui se glisse entre les jambes de son cheval. Mais, sois tranquille, le pauvre et brave vétéran, ce roquet hargneux, il mordra et soufflettera, que tu épargnes aujourd'hui, demain dans un jour d'émeute il te mordra les mollets et te sautera à la gorge. Tu as eu pitié de lui, le reconnaîtra, il contentera dans son corps de garde comme un renard dans son terrier, il te brûlera jusqu'à la mort, et livrera aux bêtes tes restes cadavéreux. Ou bien, il se mettra derrière les parapets des quais, et quand tu passeras à portée de son fusil, il te visera et t'abattra comme une bête fauve. Tu tomberas, obscur, ignoré et sacrifié, et lui, on le célébrera dans les *Marseillaises* et dans les *Parisiennes*.

Notez bien que si le gendarme est à ce point miséricordieux, c'est qu'au, lui aussi, il a presque toujours une femme et des enfans. De plus, à la différence des autres soldats, il est sans cesse en campagne; pour lui, il n'y a point de temps de paix, car pour lui, l'ennemi c'est le mal, et le mal veille et marche toujours. Il n'y a rien qui nous inspire plus d'admiration que la conduite du gendarme en face du bandit et du malfaiteur. C'est toujours pour lui le premier feu, jamais il ne commence. Il laissera un misérable tirer sur lui son fusil à deux coups avant de faire lui-même usage de ses armes. Qu'un voleur ou un assassin se barricade dans une maison ou se retranche dans un bois, que fait le gendarme? Son but, par-dessus tout, est de le prendre vif pour le rapporter à la loi. L'assassin fait feu par les fenêtres, ou entre les arbres, et pendant ce temps l'intrépide soldat marche sur lui la poitrine découverte, l'œil ferme et résigné, et pour le prendre vivant il se fera tuer.

Et voilà, ô législateurs, ô journalistes, ô vaudevillistes, ô spirituels Gamins, voilà la fin d'un brave soldat qui était peut-être à Waterloo ou à Iéna! Il va tomber au coin d'une rue ou au bord d'une haie! Dans une chaumière, le plus méprisable et le plus corrompu des enfans du ruisseau ou de la hotte lui tirera un coup de pistolet; ou bien, sur la lisière d'un bois, un brigand le tuera à bout portant. Et il y a, dans quelque pauvre chambre isolée, une femme et des enfans qui l'attendent pour le repas du soir; l'heure s'avance, le mari, le père ne revient pas; on rapporte au foyer désespéré son corps sanglant. Et pour toute oraison funèbre, nous lirons des proverbes sur la gendarmerie royale et son auguste famille, nous avons tant d'esprit!

C'est bien; sacrifiez-vous donc! Soyez braves, honnêtes, sobres, désintéressés; achevez au service de la religion, de la famille et de la propriété une vie consacrée à la défense de la frontière et du drapeau, pour que, dans une grande Assemblée, on vienne rire de vous, de votre nom, et de votre habit! Soyez donc les martyrs du devoir, de la vertu, du serment et de l'honneur, pour devenir les victimes du vaudeville, de la caricature, de l'opéra comique et de l'esprit français! Et l'on s'étonne que nous ayons des révolutions! mais nous en aurons demain, après-demain, toujours, tant que nous serons assez pusillanimes pour rougir de ce qui doit nous en préserver et nous en guérir.

CHINE.

L'*Overland Register* nous apporte aujourd'hui, avec d'autres nouvelles de Chine assez peu importantes, le récit d'un horrible massacre commis à bord d'un navire français par des émigrans chinois.

Le trois-mâts *Albert*, capitaine Pain, était parti de Cam-sin-Moun pour Callao, le 24 août dernier, avec une cargaison de 150 colons chinois que le gouvernement péruvien avait fait engager dans les provinces de Canton et du Fo-kien pour l'exploitation des terrains vagues dont le Pérou abonde.

Il paraît que dès les premiers jours du voyage, le capitaine Pain, vivement impressionné par la mortalité effroyable qui venait de frapper un autre navire d'émigrans, le *Montague*, par suite de la malpropreté des Chinois, avait établi à bord des règles de propreté que les passagers trouvèrent impraticables. Tous les matins des altercations assez vives avaient lieu entre les officiers et les Chinois au sujet de la toilette exigée par le capitaine, et on ajoute que cette mésintelligence influait d'une manière fâcheuse sur le traitement que les passagers recevaient le reste du jour.

Le 7 du mois de septembre dernier, le navire se trouvant par 30 degrés de latitude Nord et 178 degrés de longitude Est, le capitaine monta lui-même sur le pont à six heures du matin, muni d'une canne avec laquelle il se proposait de se faire obéir. Mais il n'eut pas plus tôt levé la main sur un émigrant chinois que tous se levèrent en masse en poussant un cri furieux, et en moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter, eurent massacré l'imprudent capitaine, deux officiers, le subrécargue et le cuisinier, dont ils jetèrent immédiatement les cadavres sanglans à la mer.

Pendant que cette tragédie s'accomplissait, un passager américain, M. Elias était dans sa cabine, attendant le moment où il subirait le même sort que ces infortunés compagnons de voyage. Les Chinois discutèrent à son sujet quelques instans, et décidèrent de lui conserver la vie, parce qu'il avait semblé désapprouver la conduite du capitaine à leur égard.

Le troisième officier et l'équipage auraient infailliblement péri victimes de la fureur des emigrans s'ils ne s'étaient réfugiés au haut de la mâture, où personne n'osa les suivre. Fort heureusement pour eux, un grain fort noir parut à l'horizon. Lorsque la brise commença à fraîchir, les Chinois prirent peur et supplièrent l'équipage de descendre, lui promettant la vie sauve, s'il consentait à les reconduire en Chine. L'officier qui restait mit le cap sur Hong-Kong, et la manœuvre se fit comme d'habitude; mais les Chinois exercèrent nuit et jour la plus stricte surveillance, de peur d'être conduits ailleurs qu'au point fixé, et firent à l'avance leurs préparatifs de débarquement, se partageant à l'aimable toute la grosse cargaison, qui se composait principalement de soieries.

Quand l'*Albert* fut arrivé en vue de Hong-Kong, les Chinois le firent mettre en panne, et appelant à eux les jonques qui se trouvaient au large, s'échappèrent, avec leur butin, au nombre de cent trente individus. Les cinquante autres, moins hardis, et probablement moins criminels, restèrent à bord et entrèrent avec le navire dans le port de Hong-Kong, où la police anglaise les arrêta de suite, en attendant que les mandarins, prévenus aussi de la catastrophe saisissent les fuyards sur les points du territoire vers lesquels on suppose qu'ils ont dû se diriger.

Les annales maritimes sont remplies d'événemens de ce genre, et malgré la funeste expérience de tant de nos devanciers, on ne se décide pas encore à prendre les mesures que la prudence dicte en pareille circonstance. Un navire d'émigrans ne devrait jamais partir de Chine sans avoir à bord une garde très forte et vigilante. C'est une mesure coûteuse, dit-on. Soit; alors, et vous ne la prenez point par des motifs d'économie, traitez vos passagers avec une douceur telle qu'il ne puisse jamais leur venir à l'esprit de tirer de vous la moindre vengeance.

UN ENLEVEMENT.

Le *Nouvelliste* de Marseille raconte l'histoire suivante qui défraie, depuis quelques jours, la chronique maligne d'une ville voisine des Bouches-du-Rhône:

"Un riche négociant de la ville que nous ne nommons pas, avait un jeune commis auquel il portait quelque intérêt. Garçon sage, laborieux, exact, celui-ci avait su conquérir, par sa conduite, l'estime de son patron. Cependant, depuis quelques mois, le caractère du jeune homme devenait sombre; une préoccupation constante à laquelle les affaires paraissaient tout à fait étrangères, dominait son esprit; sa gaîté naturelle s'était totalement évanouie.

"Ces symptômes n'échappèrent point à la clairvoyante sollicitude de M. X..., chez lequel travaillait le héros de cette histoire. Il prit en conséquence le parti d'interroger ce dernier et parvint à lui faire avouer ce qu'il soupçonnait déjà: celui qui *perdit Troie* et alluma la guerre entre les deux coqs de La Fontaine, s'était présenté à lui sous la forme d'une aimable et belle jeune fille. M. V... n'était pas homme à laisser la confidence inachevée; il voulut connaître l'objet de cette passion concentrée; mais tout ce qu'il put obtenir, ce fut d'apprendre que la demoiselle appartenait à une famille trop riche pour qu'il reste quelque espoir au pauvre commis à 1,200 fr. d'appointemens.—Mais la demoiselle, dit M. X...., connaît elle tes sentimens pour elle?—Oh! pour cela, je suis sûr qu'elle les partage—Eh bien! alors, il n'y a pas d'obstacle à ce que tu triomphes. Enlève-la!

"Ce conseil, donné, à bout portant, laissa un moment le jeune homme interdit. Cependant, le moyen paraissait lui sourire et il était probablement sûr du consentement de la partie intéressée, car l'objection qu'il fit ne tomba que sur le manque de ce que Figaro appelle le nerf de l'intrigue.

Si ce n'est que l'argent qu'à ce plan l'on oppose, Lever un télobstacle est pour moi peu de chose.

"Or ou à peu près M. X...., qui présente en même temps au Lovelace formé par ses conseils un billet de 500 fr.—Tiens, mon ami, ajouta-t-il, pars, enlève, tu pourras avec cette avance te dérober, pendant quelques jours, aux recherches, et goûter, avec la belle fugitive, les douceurs d'une lune de miel anticipée. Pendant ce temps-là, nous tâcherons de calmer les parens et de mener l'aventure à bonne fin. Et maintenant que j'y pense, voilà notre commis voyageur qui est revenu depuis hier; prends son cabriolet, ce sera un moyen plus sûr de fuir sans laisser après soi des indices accusateurs.

"Le jeune homme ne manqua pas de profiter des excellentes dispositions de son patron, et, après l'avoir remercié avec la plus grande effusion de cœur, il partit pour exécuter le plan indiqué, emportant la bénédiction et les 500 fr. de son généreux protecteur.

"Le soir, M. X.... se mettait à table avec la profonde satisfaction d'avoir coopéré au bonheur de deux êtres qui lui en paraissaient si dignes. Cependant, une place restait vide: c'était celle de sa fille. "On l'appelle, on la cherche partout, point de nouvelle. Un affreux soupçon traverse l'esprit de M. X...., En effet, ses conseils avaient été suivis et avaient même réussi au delà de ses espérances. M. X.... n'a eu rien de mieux à faire que de tenir sa promesse, et de donner à l'intrigue si bien ourdie par lui le dénouement favorable qu'il avait fait espérer."

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle

Le 20 novembre dernier, les Membres de cette Association éminemment philanthropique, se sont réunis en assemblée générale pour procéder à l'élection de leurs administrateurs. Les pouvoirs de l'ancienne administration finissant ce sur la connaissance a été donnée à l'assemblée des travaux de l'année.

Balance en caisse au 24 novembre 1849,		$316 45
Quotités et dons [illegible]		$2830 45
Total,		$3146 93
Pour secours divers à 95 [illegible]		
[illegible]	$1770 55	
Paiement du dernier billet pour l'achat de la propriété que la Société possède maintenant vierge de toute dette,	$661	
Améliorations à la propriété	$25 65	
Payé en frais divers [illegible]	$857 [illegible]	$3146 [illegible]
Balance en caisse au 24 novembre 1850,		$80 [illegible]

Dans le courant de l'année il y a eu: 106 admissions.

94 démissions, radiations ou morts, parmi ces derniers 4 décédés à l'Asile et 9 décédés en ville—tous ont été inhumés aux frais de la Société.

Cette Société compte actuellement environ 300 membres actifs.

Pendant l'épidémie de cette année 41 malades ont été soignés à l'Asile et ceux qui l'ont été en ville pendant 120 jours.

[illegible] ont été soignés [illegible], rue du Bayou, convoqués le nom d'Asile de la Société Française et cela pendant une période de 857 jours.

Les Administrateurs à cette occasion ont la satisfaction d'annoncer au public en général et à tous les Français en particulier, qu'aucun des membres qui ont réclamé des secours immédiats n'ont eu le malheur de succomber pendant cette dernière épidémie.

14déc—6t

Grande Vente de Bijouterie Fine.

☞ Ce matin, à 10 heures commencera au No 29, rue de Chartres, au premier, par N. Vignié, encanteur, la vente sans réserve de bijouterie fine, &c. et qui continuera tous les mardis et vendredis de chaque semaine, jusqu'à ce que tout le fond du magasin ait été vendu. On appelle l'attention des chalands et des bons chasseurs. Voir les annonces.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention du commerce, sur la vente sans réserve de cinture de Graves, qui aura lieu aujourd'hui à 10 1/2 heures, au magasin No 20, Vieille Levée, par

BERNARD TURPIN, encanteur.

☞ On nous prie d'appeler l'attention du public et particulièrement celle des armateurs, sur la vente de la succession de Joe Batson, qui sera faite aujourd'hui à 10 heures, rue Montegut, par MM Bonneval et Benit. Voir aux avis d'encans.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

LUNDI SOIR, 16 DECEMBRE 1850.

Le marché au coton ne s'est pas remis du coup que lui ont porté les nouvelles de l'America. Les affaires languiront sans doute jusqu'à l'arrivée du prochain steamer. Les ventes ont été de 2500 balles, dans les prix de 12 1/4 à 13 cts pour le Low-middling à good middling.

SUCRE. Le marché est ferme, environ 600 boucauts se sont vendus à des prix pleins. Il y a eu ventes de 1400 barils de mélasse, à 24 cts le gallon.

FARINE—La demande est active, les ventes ont été aujourd'hui de 3,000 barils. Le maïs se vend par petits lots, 54 à 56 cts le boisseau.

PORC—Le mess est coté de $12 à $12 50 cts le baril.

WHISKEY—Rectifié, à 25 cts le gallon.

LISTE MARITIME,

Port de la Nouvelle-Orléans

—EXPÉDIÉS.—

Stez [illegible] Galveston, Place, pr Galveston.

Brick [illegible], Golding, pr Chagres.

Goelette [illegible], McNeil, pr Tampa Bay.

—ARRIVÉS.—

Navire Ernestine, Frericks, de Brême.

Sea King, Gray, de Liverpool.

Themis, Leighton, de Liverpool.

Sheffield, Lewis, de Boston.

[illegible], Derks, de Rotterdam.

Columbia, Gerken, de Brême.

Barque Maryland, Klein, de Rio Janeiro.

Goelette Tennessee, Black de Kingston.

Hunter, Hall, de St Marks.

Gov Arnold, Whitney, de Campêche.

Chesapeake, Harriman, de New-York.

—STEAMBOATS.—

Hiram Powers, Hawley, de Cincinnati.

Gen Scott, Myers, de Cincinnati.

St James, Power, de Donaldsonville.

Patrick Henry, Landry, de Baton Rouge.

Bulletin No 2, Church, de Memphis.

Albatross, Wheelhouse de Port Hudson.

New World, Moore, de Camden.

Magnolia, Thomasson, de Vicksburg.

Jamestown, Jenkins, de Nashville.

Princess No 3, Holmes, de Vicksburg.

Au bas du fleuve et montant:

Brick Sumatra, de Rio Janeiro.

Départs des steamers de l'Atlantique.

	LIVERPOOL	N.-YORK	BOSTON
Asia,	23 Nov............	18 Déc	
America,	30 Nov............		25 Déc.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Première Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Le soussigné, Louis Béré, député-greffier de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, certifie par les présentes, que le 7 décembre 1850, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire de Benjamin Mouchon vs Marguerite Arsène Brisselo, sa femme, en les termes suivants, savoir: Sur motion de L. U. Gaienne, avocat du demandeur, et la Cour ayant pris en considération les témoignages et l'acte relatif aux divorces, approuvé le 19 mars 1827, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré dans cette affaire le 16 novembre dernier soit confirmé et rendu final, et qu'un jugement de divorce soit prononcé en faveur du demandeur Benjamin Mouchon et contre la défenderesse Marguerite Arsène Brissolo, et que les liens du mariage existant entre lesdites parties soient dissous pour jamais et que le demandeur ait le soin et la garde de son enfant Paul Benjamin Mouchon; et il est de plus ordonné que la demanderesse paie les frais.

Jugement rendu le 7 décembre 1850 et signé le 13 décembre 1850.

(Signé) JOHN C. LARUE, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé aux présentes ma signature et le sceau de la dite Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, le 14 décembre de l'an de grâce 1850 et la 75e de l'Indépendance des Etats-Unis.

LOUIS BÉRÉ,

16déc—3 Député-Greffier.

Coton en Bobines d'Alexander.

Les soussignés, agents pour la vente de ce supérieur, en ont constamment en mains un grand approvisionnement.

16 nov—6m H. BOYLE & CO., 47, rue de la Douane.

Banque des Artisans et Negocians.

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1850.

CETTE banque sera fermée JEUDI prochain, 19 courant, jour d'action de grâce.

Les personnes ayant des billets échéant ce jour, sont requis de les payer MERCREDI et les billets pour l'escompte devront être presentés aujourd'hui, 17 courant. G. CRUZAT, Caissier.

17 déc

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans

16 décembre 1850.

CONFORMEMENT à la recommandation du Gouverneur de l'Etat, cette banque sera fermée JEUDI, le 19 décembre courant, jour d'action de grâce. Tous billets et traites dus ce jour devront être payés le mercredi, 18 courant.

17 déc—3 SAML. C. BELL, Caissier.

$300 de Récompense.

LA récompense ci-dessus sera payée par le soussigné, à quiconque retrouvera le corps du capitaine JUNIUS BEEBE, victime de l'explosion du remorqueur Anglo-Norman. Ce sinistre a eu lieu le 13 courant, vis à vis Greenville.

BEEBE & CO, 13 Vieille Levée.

☞ Les capitaines de navires sont instamment priés d'examiner la levée dans le voisinage de leur navire afin que de promptes informations soient reçues. 17 déc

AVIS.

LES créanciers de feu David Meyer et de sa veuve, Adèle Meyer, ainsi que les débiteurs de la succession du dit feu David Meyer, sont priés de se présenter dans le plus bref délai au soussigné, qui, en sa qualité d'administrateur, nommé par la Cour, est seul autorisé à agir.

CHARLES TALAMON, administrateur de la succession de feu David Meyer, rue de Chartres, No. 14. 17 déc—3 en 10j

PROCLAMATION

PAR JOSEPH WALKER,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que George Y. Bright, ex encanteur pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi pour faire canceller ses bons servants.

Un bon de dix mille piastres, souscrit par lui, le 10 octobre 1848, comme encanteur de la paroisse et de la ville ci-dessus mentionnée, avec George Lynch, comme sécurité.

Je donne, en conséquence, avis aux personnes y intéressées, de déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à Bâton Rouge, dans les quatre-vingt dix jours suivant la date du présent avis, pourquoi le dit bon ne serait pas cancellé et annulé.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, ce jour le 14 décembre 1850, soixante quinzième année de l'Indépendance des Etats Unis.

Par le Gouverneur, JOSEPH WALKER.

CHARLES GAYARRE,

17déc—30t Secrétaire d'Etat.

UNIVERSITÉ DE ST-LOUIS.

LES personnes qui désirent envoyer leurs enfants à l'Institution de St-Louis-Missouri auront l'occasion de les placer à la charge du Révérend J. A. Elet, qui partira dans le courant de la dernière semaine de ce mois, sur le bateau à vapeur *Alexander Scott*. 17déc—6

Bonne occasion pour les amateurs.

M. P. MEYER étant sur le point d'aller en France, offre à vendre sa librairie en totalité ou séparément. Les personnes désireuses d'augmenter leurs bibliothèques de livres rares et précieux, pourront se satisfaire à des prix excessivement réduits.

Aussi,—Un choix de tableaux d'église et autres. On ne pourra profiter de cette occasion que jusqu'au 31 décembre seulement.

Rue Royale, No 213, entre Ste Anne et Orléans. 17 déc—1er janv.

Mme Traumann,

Modiste en Robes et Chapeaux.

155, rue de Chartres, encoignure Toulouse

Etoffes pour robes et chapeaux. Articles de modes et de fantaisie. 17 d—

ACADÉMIE D'ÉCRITURE Dr. DOLBEAR,

66, rue du Canal

La nouvelle classe d'écriture et de tenue de livres commencera cette semaine. Il suffit de peu de leçons, pour corriger les écritures les plus mauvaises et douteuses de la main.

On exécute des ornemens à la plume, livres de commerce corrigés et balancés.

RUFUS DOLBEAR,

17déc 66, rue du Canal

CIGARES DE LA HAVANE.—Un grand assortiment des meilleures marques connues et de toutes dimensions et qualités de cigares de la Havane, toujours en mains, et à vendre par

J. M. CABALLERO,

36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

17 déc

Marchandises pour les Marchés Mexicains et Californiens.

DE FOREST & CO., marchands commissionnaires, rue de la Douane, offrent à vendre à des conditions libérales,

Indiennes anglaises 4/4, ayant droit au drawback.

50 douzaines bas de soie manufacturés,

1 caisse rubans espagnols assortis,

1 do cravattes de Barcelonne,

4 do mouchoirs espagnols,

1 caisse soie noire, unie, à dessin et à raies.

AUSSI—Un grand assortiment d'indiennes américaines et cotonnade, domestiques, de mérinos, de mousseline, soie, etc.

AUSSI—30 caisses mousseline suisse et robes de divers genres;

100 caisses bottes et souliers des manufactures.

17déc

VINS rouge de Marseille—100 barriques vins rouge de Marseille, à vendre par

PAUL JUGE Fils & Co,

17 déc 27, rue St Louis

VINS en caisses—100 caisses vin St-Julien Médoc,

200 do Haut Sauterne,

250 do Muscat de Frontignan;

50 do vieux vin rouge qualité supérieure,

20 do vins de Bourgogne, à vendre par

PAUL JUGE FILS & CO,

17 déc 27, rue St-Louis

MADERE et Porto—100 barils vin Madère et Porto, à vendre par

PAUL JUGE FILS & Co,

17 déc 27, rue St Louis

VINS de Bordeaux—150 barriques vin rouge à différentes qualités;

110 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par

PAUL JUGE FILS & Co,

17 déc 27, rue St-Louis.

HUILE d'olive—1500 paniers huile d'olive M. Sue et James Plagniol, à vendre par

PAUL JUGE FILS & Co.

17 déc 27, rue St Louis

CIGARES DE LA HAVANE—50,000 cigares comprenant des Regalias, Millares Caballeros, à vendre par DELVAILLE & MORENO,

17déc 24 Vieille Levée

FEUILLES DE TABAC—100 balles de Cuba d'une très belle qualité, à vendre par

DELVAILLE & MORENO,

17déc 24 Vieille Levée

RAISINS—300 barils raisins verts, en bon état, à vendre par DELVAILLE & MORENO,

17déc 24 Vieille Levée

CONFITURES—20 douzaines en caisses de deux livres, goyave, gelée et pâte, à vendre par

DELVAILLE & MORENO,

17déc 24 Vieille Levée

P. LONGIS 47, rue de la Vieille-Levée—130 barriques de vin F. Durand, au drawback.

300 do do en magasin,

275 quarts vin de Porto rouge F. Durand,

50 quarts do do blanc do

160 quarts do do rouge Mique. Reig,

400 quarts do do F. Grousset,

300 quarts vin de Madère do do,

90 barriques de vin de Bordeaux pour l'ordinaire,

15 do do Milon Pauillac;

15 do do Giouilhan & Valery,

10 do grand vin de Médoc,

10 barriques du Pichon de Longueville 1845-46;

40 demi barriques vin de Bergasse;

350 caisses vins fins, diverses marques;

100 do do de Brane à Cantenac,

75 paniers vin de Champagne première marque

150 do huile d'olive Plagnol,

600 boites 1/2 ou 1/4 sardines de Fontaine Jean à Concarneau Finestère 16 déc

EN débarquement du navire Mount Washington, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés

72 barriques vin rouge Montferrand,

90 do do St-Emilion,

60 do do Chateau Bernon,

34 do do Chateau Margaux, 1846,

23 1/2 do do blanc Haut Sauterne, 1846,

100 1/2 do do Haut-Sauterne et Barsac,

54 caisses vin rouge Ch. Lafitte, 1840,

159 do do Haut-Talence, 1844,

497 do do Leoville, 1846,

81 do vin blanc Haut-Sauterne, 1844,

10 futailles vieux Cognac,

110 caisses fruits à l'eau de vie assortis,

30 do liqueurs assorties pour familles,

60 paniers guignolet d'Anger,

1 balle gros bouchons à damejeannes,

3 do bouchons de 10 m. chaque en sacs de 1 m.

6 do do do de 500,

4 do do do de 5000 chaque,

60 caisses pommes sèches, 1er choix, contenant chacune 12 btles, transparentes, différentes grandeurs,

90 do prunes sèches 1er choix, de 12 pobans chaque. QUEYROUZE & LANGSDORFF,

16déc—6t 15, rue St-Louis

INDIENNES—30 caisses indiennes, convenables pour le marché mexicain, à vendre à bas prix, par J L TAYLOR & Co,

16déc—6 31, rue de Chartres

CHARBON—100 boucauts charbon de Pittsburgh, mis expressément pour l'usage des habitants à vendre par

16déc McBEAN, WILLARD & Co.

CHARBON—200 tonneaux charbon Cannel anglais. Les personnes qui en auraient besoin d'une dizaine de barils pour leur salon, feront bien de s'adresser de suite, à

16déc McBEAN, WILLARD & Co.

HUILE ET CHANDELLES DE BALEINE—10,000 gallons d'huile pour l'hiver, epurée, blanchie et naturelle, et 500 caisses blancs de baleine, du New-Bedford, marque de J Howland, à vendre par J W STANTON & Co,

16déc Encoig. Magazine & Lafayette

VIN ROUGE—Montferrand en débarquement du navire Mount Washington, de Bordeaux, à vendre par AUG MOLIER,

16déc—6t 90, rue St Louis

CHARBON PULVERISE POUR DISTILLATEUR—4 boucauts, à vendre par

B. VALLS,

16 déc 37, rue de la Commune.

TABAC à chiquer de Lilienthal, à vendre par

B. VALLS,

16 déc 37, rue de la Commune.

VIN DE JEREZ—50 barils, à vendre par

B. VALLS,

16 déc 37, rue de la Commune.

GRAINES pour oiseaux—10 sacs à vendre par

B. VALLS,

16 déc 37, rue de la Commune.

CACAO de Guayaquil—51 sacs, à vendre par

B. VALLS,

16 déc 37, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—150,000, à vendre par

B. VALLS,

16 déc 37, rue de la Commune.

SALSEPAREILLE—30 balles, à vendre par

B. VALLS,

16 déc 37, rue de la Commune.

CIGARETTES Espanola, Minerva et Norma, à vendre par B. VALLS,

16 déc 37, rue de la Commune.

AMANDES fraiches sans coque—60 damejeannes, à vendre par B. VALLS,

16 déc 37, rue de la Commune.

SUCRE blanc de la Havane — 90 caisses sucre, à vendre par B. VALLS,

16 déc 37, rue de la Commune.

TABAC de Mayari—60 balles pour capes et tripes, à vendre par B. VALLS,

16 déc 37, rue de la Commune.

CARBONE DE SODA—60 barillets, à vendre par

W. F. VREDENBURGH & Co,

16déc 29, Vieille Levée

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.

MARDI, 17 décembre 1850.

GABRIELLE,

Comédie en 5 actes, d'Augier

GILLES RAVISSEUR,

Opéra en 1 acte.

☞ On commencera à 6 1/2 heures.

Théâtre des Variétés.

MARDI SOIR, 17 DECEMBRE 1850.

La nouvelle comédie de

WHERE THERE'S A WILL, THERE'S A WAY

Suivie d'un GRAND DIVERTISSEMENT par

Mlle Ricarpot et le senor Vegas

Le spectacle finira par

THE PET OF THE PETTICOATS

MERCERIE ET BRODERIES.

LUNDI 16 décembre courant, il sera ouvert, dans les salles de vente de

J. L. TAYLOR & Co No 31, rue de Chartres,

Un assortiment très considérable de marchandises choisies, telles que

Rubans de tous genres et qualités, tarlatanes, illusions, satins de Brocatelles, soieries noires, collerettes, cols à la Jenny Lind, manchettes, dentelles, poignets, &c., &c.

Les marchandises ci-dessus sont importées de New-York, où elles ont été achetées à [illegible], et seront vendues à bas prix J. L. TAYLOR & Co,

16déc—6 31, rue de Chartres

Bureau du Chemin de Fer de Carrollton

Nlle-Orléans, 13 décembre 1850.

AVIS—L'élection des directeurs de cette Compagnie pour l'année suivante, sera tenue à ce bureau le lundi, 13 janvier prochain, entre dix heures A. M. et 2 heures P. M.

Par ordre de la direction.

14 déc—30 CHARLES BAQUIE, secrétaire

Agence de la Compagnie d'Assurance du Sun.

Nlle Orléans, 28 novembre 1850.

LES listes d'intérêt sur le script de 1847, 1848 et 1849, ont été reçues, et les paiements seront faits en conséquence. L. MATTHEWS,

28 nov—1m Agent.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PONTCHARTRAIN,

Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1850

UNE assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu lundi sixième jour de janvier 1851, au bureau No 28, rue de la Victoire, entre 9 heures du matin et 2 de l'après midi.

Dans ce temps et au même lieu, il sera tenu une élection de sept directeurs pour servir durant l'année courante. J. NEVILLE,

9déc—☞ Secrétaire

COMPAGNIE DU GAZ.

Nouvelle-Orléans, le 6 décembre 1850.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie lundi, 6 janvier 1851, de 10 heures du matin à 2 heures P. M. P. N. WOOD,

7 déc—30 Trésorier.

AVIS DE SOCIETE.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis, qu'ils ont formé ce jour une société de commerce sous la raison de CAVELIER & MAXENT, et qu'ils continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier. Ils espèrent par leur activité mériter la confiance qui était accordée à l'ancienne maison.

ABL Z. CAVELIER

L. C. MAXENT.

16déc—10 Rue Royale No 109

PERDU.

EN sortant de la banque de l'Etat de la Louisiane, samedi à une heure et demie P. M. un portefeuille contenant divers reçus de loyer, signés P. Czurau, deux billets de banque de $100 chaque, plus divers papiers ne pouvant être d'aucune utilité qu'au soussigné.

La personne qui aurait trouvé ce portefeuille recevra une forte récompense en l'apportant chez

PAUL JUGE Fils & Co,

16déc 27, rue St Louis.

MONTRE PERDUE.—Il a été perdu hier dans la rue Bourbon, entre les rues St Philippe et Conti, une montre Lépine en or, à double boîtier (hunting case). Elle porte à l'intérieur le nom de M. Mouliet le No 5253. Une récompense libérale sera donnée à celui qui la rapportera à M. Henri Garidel, à la banque de la Louisiane.

16déc—3t

EN débarquement du navire Mount Washington de Bordeaux,

40 barriques vin de Laynac,

32 do vin St Julien, bon ordinaire,

Les caisses fruits au jus de Lessontou,

[illegible] caisses do de [illegible]

A vendre par J. B. BERTIN,

16déc—6 [illegible]

CUISINIERE CREOLE.

A VENDRE une excellente cuisinière créole, repasseuse et blanchisseuse, âgée d'environ 30 ans, avec ses titres enfants garantis.

S'adresser au No 47, rue Douane. 12 déc—☞

D. GAST,

Doreur, Galvaniseur et Bronzeur sur tous métaux, tels que: Pendules, Candelabres, Garnitures de cheminée, &c, &c.

A L'HONNEUR de prévenir le public, qu'il vient d'ouvrir son atelier rue ROYAL, 149, où il se chargera de l'exécution de tous travaux concernant son état.

Une longue pratique et un travail continu dans les premières maisons de Paris, le mettent à même de pouvoir garantir la solidité et la beauté des ouvrages qui lui seront confiés.

Il sollicite et espère obtenir la bienveillant patronage des habitans [illegible] 5 [illegible]—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr ALPUENTE [illegible] domicile [illegible] 251, rue de [illegible] Dauphine et St Philippe

4déc—1m

CLASSES DE SOLFEGE.

M. ELIE, premier violon du Théatre d'Orléans, vient d'ouvrir ses classes de solfège. Elles sont tenues les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine.

De 4 à 6 heures à 5 pour les demoiselles

De 5 à 6 heures à 6 1/2 pour les garçons.

Le cours est fait d'après la méthode de B. Wilhem. Prix, trois piastres par mois.

4déc—3m No. 351, rue Dauphine

JULES BOISSE A PINAUD,

Successeurs de L. Chabba,

COIFFEURS,

ONT transporté leur magasin et salon, au No 182 rue de Chartres, maison Pontalba.

Ils tiennent constamment en vente

PARFUMERIE fine et d'importation de Paris, Montpelas, Lubin, Guerlain.

BROSSERIE—tabletterie et peignes, de tous genres.

ARTICLES DE TOILETTE—Bonnets de peau dite toile, dite toile et coton, caleçons tricots, chaussettes, cravates et cols.

GANTS JOUVIN, véritables.

FABRIQUE de perruques, toupets, nattes, bandeaux et frisettes.

SALON pour la barbe et la coupe des cheveux. M. Jules se charge de donner aux domestiques des leçons de coiffure. 4déc

LIVRES DE LOIS.

UN Merlin Jurisprudence Universelle, en 32 volumes reliés, grand 8o, à vendre par

LEOPOLD JEANNET & Co,

10 déc 22, rue St-Louis.

M. de Vriès,

PROFESSEUR DE CHANT.

M. DE VRIES, professeur de chant, absent pendant une partie de l'été, est de retour à la Nlle-Orléans, et a fixé son domicile au coin des rues St Pierre et Bourbon. Il continuera à donner des leçons comme par le passé, et il se recommande à ses anciens élèves et au public. 19 nov—30t

Mme Groux, de Paris,

No 303, rue Bourbon, encoignure Orléans,

EX costumière des grands théâtres de Marseille et de Stockholm, a l'honneur de prévenir les dames, qu'elle confectionne sur ordre tout ce qui concerne les costumes et coiffures de bals, parés et masqués, ainsi que les robes, manteaux et modes de ville.

On trouvera également chez elle costumes et dominos de tous genres, à louer. 25nov—1m

Jean Augé,

63, encoignure Bienville et Chartres.

NOUVELLE COMPOSITION

Pour faire **croître les cheveux**, elle fortifie et embellit la chevelure

Grand assortiment d'OUVRAGES EN CHEVEUX fabriqués chez lui pour les deux sexes. 25 nov—3m

A. D. Grieff et Co,

Marchands de Comestibles en gros

et Commissionnaires,

MARCHANDS DE BEURRE ET DE FROMAGE,

ET AGENTS

Pour la vente de bière d'Albany, de Taylor, de Porter et de Cidre de Newark,

Nos 38, 40 et 42, rue de la Vieille Levée, et No 10, rue Front Levée,

Nouvelle-Orléans.

A. D. GRIEFF, S. A. KINGSLAND, W. M. GREENWOOD.

16nov—z

Plant de fraisiers venus de graines.

A VENDRE—10,000 fraisiers, de la variété dite Crescent, en excellent ordre et prêts à être replantés immédiatement.

Ce plant a été élevé dans mon jardin, la saison dernière. Sans être très délicate de culture, cette variété donne une récolte abondante de belles fraises, mesurant souvent trois pouces et demi de circonférence, pleines de jus et d'un saveur très parfumée. L'espèce est très prolifique et son rapport dure plusieurs mois de l'année. Le prix en est fixé à $10 le cent.

Les demandes peuvent m'être adressées par la poste, ou à mon bureau, No 7, Bank Place. Elles seront remplies avec promptitude.

3 déc—au 1er j HENRY LAWRENCE

CHARBON.—CHARBON.

CHARBON (cannel) Virginie, des mines de Peyton. Le soussigné agent pour la vente des charbons ci-dessus, informe ses amis et ses pratiques, et toutes les familles en général, qu'il a maintenant ou aura un grand stock de ce magnifique charbon, qu'il vendra en lots, à la convenance des acheteurs, mais non au-dessous de cinq barils. Les personnes qui se sont servies de ce charbon le déclarent égal, sinon supérieur au meilleur charbon cannel anglais. Les ordres laissés à mon bureau, 217, rue du Camp, ou à la boîte placée à la Banque de Horace Bean, No 96, rue du Camp, seront remplis dans le plus bref délai.

N. B.—Prix de ce charbon $1 le baril payable sur la livraison. MORTIMER, TURNER & Co,

22 oct—6m 217, rue du Camp.

PAR les navires Wabash et Mount Washington, de Bordeaux

60 barriques vin rouge St-Estèphe Médoc;

40 do do St-Julien;

30 demi caisses vin blanc Haut Sauterne;

150 boites champignons au naturel,

50 do do cepe à l'huile;

50000 capsules à bouteilles;

50000 étiquettes;

40 futailles cognac Pinet, Castillon & Co,

THOMAS PINET & Co.

Jouets d'Enfans.

150 Caisses jouets assortis, en débarquement du navire Faneuil Hall, de Brême:

Ainsi qu'un beau choix de poupées rose et habillées, de Paris, à vendre par

CHAMBANIOL & BOULENGER,

6 déc Encoignure Chartres et Conti.

PICADURA—60 sacs et 13 barils, à vendre par

B. VALLS,

Fabrique de l'Eglise St-Louis.

AVIS [illegible] à la porte de l'Eglise St-Louis, le lundi 23 de ce mois, à [illegible] heures, [illegible] de l'Exécution des bancs de l'église [illegible] adjudication [illegible].

Cette adjudication se fera pour [illegible] sous les conditions [illegible] Cathédrale [illegible] banques sera tenu de [illegible] des bancs [illegible] payé, une somme proportionnée au temps qu'ils n'auront pas joui de leurs bancs.

—AUSSI—

Il sera vendu le mardi 24 du courant, à midi, à la chapelle Obituaire [illegible] de l'idée chapelle.

Conditions—Comptant.

Si dix jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, ladite adjudication sera nulle et le trésorier disposera [illegible].

JOSEPH GUILLOT,

13déc—10 Trésorier

Melle A. Mannay,

Rue de Chartres No 60,

A l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'elle est de retour de Paris avec un assortiment de [illegible] 12 du mois. [illegible] nouvelle [illegible] les plus grand [illegible] de Paris, [illegible] des modes en CHAPEAUX et CAPOTES de soie, chapeaux de Paris [illegible] enfants, [illegible], robes de [illegible], lingerie, [illegible] et vendra aux prix les plus modérés. 10 déc—3t

MIXTION MAGIQUE,

Pour teindre les cheveux blancs et la barbe blanche

Cette belle découverte ne laisse rien à désirer.

J. SERRES, [illegible] à la suite de grandes recherches [illegible] à teindre les cheveux et la barbe en MOINS DE CINQ JOURS et les teindre dans leur couleur primitive.

☞ Cette Mixtion ne se vend qu'à sa pharmacie, rue Dumaine, entre Villeré et Robertson.

12 déc—4

Faïences, Porcelaines, Cristaux, Verreries, Avis aux Marchands de la ville et des campagnes, aux Familles, Restaurants, Hôtels, Steamboats, etc.

VT. AICARD,

No. 42, Rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville.

Le soussigné ayant pris de nouveaux arrangements avec les diverses manufactures d'Angleterre et de France, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il reçoit en ce moment et continuera à recevoir un grand assortiment de Faïences, Porcelaines, Cristaux, qu'il offre à vendre à des prix excessivement réduits pour du comptant ou de bons papiers à 4 mois. Avant un bel assortiment, il se fera un plaisir de remplir avec le plus grand soin et avec promptitude toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier aux prix les plus bas de la place.

N. B. Il a constamment en magasin les articles convenables pour les marchés mexicains. Il offre assortis pour les campagnes, etc. etc.

Les familles, Hôtels, Restaurants, Steamboats trouveront aussi [illegible] les objets pour leur usage. Il invite donc les acheteurs à venir voir ses articles avant de faire leurs emplettes ailleurs.

11déc VINCENT AICARD

JAMBONS DUFFIELD

3000 JAMBONS DUFFIELD, en réputés, à vendre à bas prix par

R. M. VCALPIN, [illegible]

7 déc—30 No 20 rue de la Commune et No 7 [illegible] Row

AVIS AU PUBLIC.

L. Boudro et Co.,

Restaurat, rue de Chartres No 115

OUVERTURE AUJOURD'HUI, 16 DECEMBRE

16 déc—6t

ON désire avoir une dame parlant l'anglais et le français pour tenir un magasin de détail. S'adresser au bureau de l'Abeille. 14 déc—

A LOUER, rue de Chartres, No [illegible], une belle maison avec vastes dépendances, grande cour, et salon pour les domestiques. S'adresser au magasin de nouveautés.

15déc—6t

ALMANACHS POUR 1851

Victor Hébert

149 RUE DE CHARTRES

ALMANACH de la LOUISIANE

do PROPHETIQUE

do COMIQUE

do LIEGEOIS

do DE L'ILLUSTRATION, à vendre en gros et en détail. [illegible]—3m

Victor Hébert

149, RUE DE CHARTRES.

VIENT de recevoir pour le jour de l'an un joli choix de livres d'étrennes pour enfants, de nouvelles, dames, &c. &c. Albums, avec et sans gravures, pupitres et paniers et tables à ouvrage, nécessaires de toilette, portefeuilles, etc. en argent, en corail, &c. &c. portefeuilles ou cartes, porte-monnaies, porte crayons, jeux de patience, etc.

Livres de Prières.

Paroissiens velours, garnitures en argent et en imitation, avec fermoirs sur la tranche, protégés en tous genres, grandeurs à la ville et de campagne, général tous les livres de piété, gravures pour la fête de [illegible]—3m

AVIS AUX CONFISEURS

VOR. HEBERT,

149 RUE DE CHARTRES.

A REÇU par les derniers arrivages du Havre un très bel assortiment de cartonnages, etc., [illegible] articles en grande variété, [illegible] vendus à des prix très avantageux pour les acheteurs. 16déc—20t

Maison de confection.

CHAPEAUX, Robes, Mantes et Mantelets et principalement habillements d'enfants. Mme LUSSAN a transporté son magasin et son salon de confection au No 102 rue Royale. Elle est prête à recevoir les commandes de [illegible] ainsi que tout ce qui concerne les habillemens d'enfans, les gardes robes, etc.

Bals masqués—Grand assortiment de costumes, pour dames et pour hommes, à louer [illegible].

☞ On demande de bonnes ouvrières 4 nov—3m

MODES.

EN débarquement du navire Médonaca, du Havre,

30 cartons des Chapeaux pour Dames, d'une invention toute nouvelle et brevetée, à vendre par

NOEL & GUIRAUD,

14déc 103, rue Royale

Vins de famille.

EN débarquement du navire Wabash, venant de Bordeaux,

26 barriques Montferrant, à vendre par

H. NOEL & GUIRAUD

14 déc rue Royale No 1[illegible]

EN débarquement du navire Mount Washington de Bordeaux

60 caisses de 12 flacons prunes sèches,

20 do de 12 boites transparentes, etc,

1 do pâtes truffés, quarts de boites,

20 do Cuiteau de Ridet,

10 barils vinaigre blanc, à vendre par

O. VALETON & CO.,

14 déc 25, rue Tchoupitoulas

AVANCE D'ARGENT—Les soussignés feront des avances sur marchandises qui leur seront consignées ou placées en leurs mains pour vendre également leur de marchandises convenables expédiées à Benj. H. Field, de New-York, à M. Field Fowler, à Boston, ou à Osgood Field, à Londres.

W. F. VREDENBURGH & Co,

18 nov—1m 29, Vieille Levée

AVIS—Les personnes qui désirent louer quelque propriété appartenant à la succession de feu John McDonough, sont invitées à s'adresser par écrit aux exécuteurs testamentaires et à déposer leur demande au Bureau, encoignure des rues Douane et Royale, et devant Banque de l'Union.

C. ROSELIUS, C. W. E. LAVERICH,

P. B. D'AQUIN, A. D. CROSSMAN,

5nov—☞ Exécuteurs Testamentaires

SUCCURSALE, No 12, FRONT LEVÉE

Boulangerie des Etats-Unis.

DANS le but d'accommoder nos pratiques et le public, nous avons ouvert une succursale de notre boulangerie au No 12, Front Levée, entre les rues de la Douane et Bienville. On y trouvera constamment d'excellent pain et le biscuit de tous genres, pour lesquels notre boulangerie est si renommée.

Reconnaissant du patronage libéral qui nous a été accordé jusqu'à ce jour, nous ferons tous nos efforts pour en mériter la continuation.

J. H. DURRUTY & Co, 241, rue Julie.

N. B. Les fonderies, restaurants et familles peuvent toujours se fournir à la boulangerie de Coke supérieur, à 40 cents le baril, délivré à domicile.

3déc—3m H. D. & Cie.

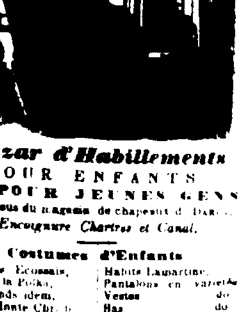

Bazar d'Habillements

POUR ENFANTS

ET POUR JEUNES GENS

Au-dessus du magasin de chapeaux d' Darc...

Encoignure Chartres et Canal.

Costumes d'Enfants

Pardessus Ecossais,	Habits Lamartine,
Vestes à la Polka,	Pantalons en variétés
Gilets ronds idem,	Vestes do
Vestes Monte Christo	Bas do
Vestes-Basques,	Mouchoirs do
Basquettes,	Bretelles do
Lévites,	Cravattes do
Paletots,	Gants do
Sacs,	Guêtres do
Manteaux,	Ombrelles do

Amazones, Chapeaux à la Jenny Lind.

Manteaux pour petits enfants, Mantilles dito.

Costumes de bal à la Prince Albert, fantaisie.

Costumes de Montagnards Ecossais, en tartane et en plaids McGregor.

L'assortiment est des plus variés et les habillements sont les plus frais qui aient été offerts en vente en cette ville. Les acheteurs sont priés de venir les examiner. 14 dé—30

15000 LIVRES Chlorure de Chaux, première qualité, à vendre par

J. DUCLOUX, Pharmacien,

rue de la Levée, Troisième Municipalité, vis à vis le marché du port.

De plus, 4,000 livres qualité inférieure, qui convient parfaitement pour désinfecter les lieux publics

6 sep—6